

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL323

présenté par

M. Ollier, M. Herbillon, M. Abad, M. Guillet, M. Straumann, M. Vitel et M. Goujon

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 253, supprimer les mots :

« , au titre des exercices 2016 à 2020, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence